

### QUESTION 1

#### **Je souhaite utiliser le service Cap à la Demande, comment dois-je faire ?**

Il convient d'abord de s'inscrire au service soit :

- par téléphone au 0 806 079 530 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00)
- directement sur l'Appli Cap Cotentin (disponible sous Ios et Android) 24h/24, 7 jours/7
- sur le site internet dédié dont le lien est dispo sur le site Cap Cotentin dans l'onglet Transport à la demande - Cap à La Demande.

*Les personnes à mobilité réduite, titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité (ou carte d'invalidité) délivrée par la Maison Départementale des Personnes doivent au préalable remplir un dossier d'inscription disponible à l'agence de Mobilité ou en téléchargement sur le site Cap Cotentin dans l'onglet Transport à la demande - Cap à La Demande).*

Ensuite il faut réserver sa course entre 1 mois et 1 heure avant la réalisation, sur la base des mêmes canaux que l'inscription au service.

Il convient alors d'indiquer l'arrêt de départ et l'heure à laquelle vous souhaitez effectuer votre trajet. Le jour même, 1 heure avant le rendez-vous, un SMS de rappel vous sera envoyé.

### QUESTION 2

#### **Où puis-je acheter mon titre de transport Cap Cotentin et connaître les horaires de bus ?**

Il existe plusieurs canaux de vente :

- à bord dans véhicule (coût 1,50€) auprès du chauffeur ou directement sur le pupitre avec sa carte bancaire (open payment)
- avant de monter dans le véhicule (coût 1 €) soit via le ticket sms, l'application TixiPass, l'achat chez un dépositaire agréé, distributeur automatique de titre situé boulevard Schumann ou à l'Agence Commerciale.

Le prix du billet n'a pas augmenté depuis sa mise en place en 2021 dans un contexte inflationniste important pour la population mais aussi pour l'Agglo (coût de l'énergie).

### QUESTION 3

#### **Je souhaite utiliser le train entre Valognes et Cherbourg, dois-je utiliser un titre de transport différent du bus ?**

Non il s'agit des mêmes titres. Des valideurs sont présents en gares de Cherbourg et Valognes.



#### **QUESTION 4**

##### **Je souhaite louer un vélo électrique Cap Cotentin, comment dois-je procéder ?**

L'utilisateur peut réserver un vélo à assistance électrique pour une durée déterminée de 3 mois, 6 mois, reconductible jusqu'à 1 an au maximum.

Il convient de faire la demande sur internet via le lien suivant :  
<https://www.capcotentin.fr/louer-son-velo-a-assistance-electrique/>

*Attention actuellement le service est victime de son succès et il y a une liste d'attente (environ 3 mois).*

#### **QUESTION 5**

##### **Je souhaite faire du co-voiturage pour me rendre à mon travail, comment puis-je faire ?**

Il convient de télécharger l'application Klaxit et de s'inscrire soit en qualité de passager, soit en qualité de conducteur. L'utilisateur doit ensuite renseigner son itinéraire et ses horaires et des solutions de covoiturage lui seront alors proposées.